



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	10.10.2023
Titre du projet du marché	Rénovation architecturale et énergétique du bâtiment à l'Avenue Mont-Blanc 27 à Gland
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
ID du projet	266386
N° de la publication SIMAP	1368219
Date de publication SIMAP	04.10.2023
Adjudicateur	Commune de Gland - Service des Bâtiments et de l'Urbanisme, à l'attention de Miranda Pagoni, Grand'Rue 38, 1196 Gland, Suisse, Téléphone: 022 354 04 80, E-mail: m.pagoni@gland.ch
Organisateur	ABA PARTENAIRES SA, à l'attention de Bryan Grossenbacher, Avenue de Rumine 20, 1005 Lausanne, Suisse, Téléphone: 021 721 26 45, E-mail: bryan.grossenbacher@aba-partenaires.ch
Inscription	En déposant son offre, le concurrent est considéré comme inscrit.
Visite	10.10.23 à 14h00 - Obligatoire
Questions	17.10.23 via simap.ch
Rendu documents	30.11.23 à 16h00 Le timbre postal ne fait pas foi.
Rendu maquette	-
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	Communauté de mandataires. (Architecte pilote du groupement): <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et direction générale du projet (SIA 112) • Architecture (SIA 102) • Ingénieur civil (SIA 103) • Ingénieur CVCS (SIA 108) et coordination technique + MCR • Ingénieur en électricité (SIA 108) • Ingénieur façade
Description détaillée des prestations / du projet	Prestations usuelles selon SIA 102, 103, 108, 112 et 118, pour les phases 31 à 53. Rénovation architecturale et énergétique du bâtiment à l'Avenue Mont-Blanc 27 à Gland. Estimé à Fr. 15'526'000.- TTC, ± 25 %
Communauté de mandataires	<ul style="list-style-type: none"> • Pour ce marché, des bureaux d'architectes et d'ingénieurs doivent s'associer pour constituer le groupement de mandataires. Cette association sera organisée en société simple. • L'association d'entreprises (consortium) ou de bureaux pour le rendu d'une offre en tant que candidat est admise, mais est limitée à cinq membres associés. • un mandataire ou une entreprise n'est pas autorisé à participer, en qualité de membre associé, à plusieurs associations d'entreprises (consortium) ou de bureaux
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	<p>Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ABA PARTENAIRES SA, Architecte / AMO et Economiste • ROOF SA, Entreprise générale de construction <p>ne sont pas autorisés par l'adjudicateur à y participer en tant que membre d'une communauté de mandataires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arca'M Architecture SA, Rapport, étude pour l'aménagement • Vuilleumier Energie Dessin, Rapport CECB Plus • HSE Conseils, Rapport de diagnostic des polluants <p>sont autorisés par l'adjudicateur à y participer en tant que membre d'une communauté de mandataires.</p>
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • Mme WEBER Jeannette. Commune de Gland - Municipale Accueil enfance, Jeunesse et Ecoles

- Mme MONNEY Isabelle. Commune de Gland - Municipale Culture, Logement et Affaires sociales
- M. DAVOINE Gilles. Commune de Gland - Municipal Finances, Economie, Sports et Domaines
- M. DUCRET Eric. Commune de Gland - Chef de service Service des Bâtiments et de l'Urbanisme
- Mme PAGONI Miranda. Commune de Gland – Architecte, Cheffe de projet Service des Bâtiments et de l'Urbanisme
- M. BILAT Grégoire. ABA PARTENAIRES SA / Architecte HES
- M. LONGCHAMP Philippe. ROOF SA / Architecte HES

Suppléant(s) :

- M. GROSSENBACHER Bryan. ABA PARTENAIRES SA / Architecte MA FH

Conditions de participation

- Engagement sur l'honneur du respect de toutes les conditions (Annexe P1)
- Caractéristiques du soumissionnaire (Annexe P4)

Critères d'aptitude

Le candidat doit remplir la ou les compétences, voire la ou les formations suivantes pour l'exécution du marché, sous peine d'exclusion de la procédure :

- Architecte et pilote du groupement
- Ingénieur(e) en génie civil
- Ingénieur(e) CVCS, coordinateur(trice) technique et MCR
- Ingénieur(e) électricité
- Ingénieur(e) façade

Le présent appel d'offres concerne des prestations de planification générale nécessitant des compétences pluridisciplinaires.

Le soumissionnaire sera un mandataire unique. Il devra en son sein comprendre les compétences précitées.

Critères d'adjudication / de sélection

C1. Prix et temps (R1 et R5) 25 %

- Montant de l'offre 15% selon méthode suivante T2
- Temps consacré 10% selon méthode T4

C2. Organisation pour l'exécution du marché (R6, R8 et R9) 25 %

- Nombre, planification et disponibilités des moyens 7.5%
- Répartition des tâches et responsabilités 7.5%
- Qualification des personnes clés 10%

C3. Qualité technique de l'offre (R13 et R14) 20 %

- Solutions techniques proposées 10%
- Compréhension du cahier des charges 10%

C4. Organisation de base du candidat (Q5) 10 %

- Contribution au développement durable 10%

C5. Références du groupement (Q6) 20 %

- Références 20%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

-

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon SIA 144 art. 23 ainsi que RLMP-VD art.15, sous réserve du point mentionné sous Manques de l'appel d'offres.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation, la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) pour l'offre ne sont pas mentionnées. C'est par défaut l'art.11 al.1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022)

Manques de l'appel d'offres

- Absence de critères d'aptitude. Appellation de critères de qualification, mais qui sont en fait des critères d'adjudication entrant en ligne de compte pour la note finale.

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, alors qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de

cet appel d'offres.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes